

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 février 2020 à 18 heures

Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 16 décembre 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 33 membres (+ 5 pouvoirs d'absents excusés)

a) 29 membres titulaires

Claude ABEL - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Jean-Marc BURRUS (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Michèle CLAVER - Patrick DELSART (*pouvoir de Luc ADONETH*) - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Benoit HEINRICH - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Serge JANUS (*pouvoir de Jean-Marc RIEBEL*) - Alex JEHL - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Roland RENGERT - Marie-Christine SALBER - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Jean-Claude SPIELMANN - Yvette WALSPURGER

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Dominique HERRMANN - Agnès SEEWALD - Bernard WOLFF - Nicole ZEHNER

Sont absents excusés (18) : (5 ont donné pouvoir à un membre présent)

Denise ADOLF - Luc ADONETH (*pouvoir donné à Patrick DELSART*) - Francis ADRIAN - Gérard BERNARD - Denis DIGEL - Suzanne GOETTEMANN - Catherine GREIGERT - Vincent GRISS - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Jean-Marc BURRUS*) - Jean-Claude HILBERT - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Jean-Pierre PIELA - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir donné à Serge JANUS*) - Claude RISCH - Willy SCHWANDER - Francis WEYH

Sont absents (4) :

Anne DESCHAMPS - Georges BLANKAERT - Pascal FEIL - Jean-Blaise LOOS

Assistent également à la séance :

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Deux représentants de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte seize points, dont douze ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance, et dont deux points d'information :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 janvier 2020
3. Étude « *compétence mobilité du PETR* » : choix du prestataire et plan de financement
4. Défi « *Au boulot, j'y vais à vélo* » : convention avec l'association *Vélo et Mobilités Actives Grand Est*
5. Plan climat air énergie territorial : avancement de la démarche
6. Plan climat air énergie de l'Alsace centrale : solde de financement au titre du FEADER
7. Contrat d'objectif territorial Énergies renouvelables (CoT EnR) : candidature du PETR
8. Projet alimentaire territorial : poursuite du projet et convention avec la *Maison de la Nature*
9. Dispositif d'aide aux particuliers pour le diagnostic et l'accompagnement à la rénovation énergétique (*OKTAVE*)
10. EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : adhésion au groupement européen de coopération territoriale (GECT)
11. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2019
12. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2019 et affectation des résultats
13. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2020
14. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (*ADEUS*)
15. Activités du conseil de développement territorial du PETR
16. Activités du PETR

Le Président
du PETR


Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance


Patrick BARBIER

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2020-II-13 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 21 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2019, le budget primitif pour l'année 2020 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **906 777,62 €**, correspondant à :

- **contributions syndicales** 338 402,64 €
 Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, plan climat air énergie territorial, espace info énergie (sauf la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2017, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2019 ;

	cdc du RIED DE MARCKOLSHEIM	cdc de SÉLESTAT	cdc du VAL D'ARGENT	cdc de la VALLÉE DE VILLÉ
Population 2017	20 189	36 615	9 521	10 870
<i>proportion</i>	26,15 %	47,43 %	12,33 %	14,08 %
Bases d'imposition	68 896 000	126 806 000	28 098 300	29 793 900
<i>proportion</i>	27,17 %	50,00 %	11,08 %	11,75 %
Répartition contrib.	26,66 %	48,72 %	11,71 %	12,91 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (transition énergétique, animation territoriale, tourisme et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaire, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2017, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2019 ;

	cdc du RIED DE MARCKOLSHEIM	cdc de SÉLESTAT	cdc du VAL D'ARGENT	cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2017	20 189	36 615	9 521	10 870	47 838
<i>proportion</i>	16,15 %	29,28 %	7,61 %	8,69 %	38,26 %
Bases d'imposition	68 896 000	126 806 000	28 098 300	29 793 900	133 508 000
<i>proportion</i>	17,80 %	32,76 %	7,26 %	7,70 %	34,49 %
Répartition contrib.	16,97 %	31,02 %	7,44 %	8,20 %	36,37 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR, et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de **300 738,29 euros**, répartis comme suit :

- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM 78 585,36 €
- communauté de communes de SÉLESTAT 147 592,85 €
- communauté de communes du VAL D'ARGENT 35 453,94 €
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ 39 106,14 €

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **37 664,35 euros**

- **subventions** 342 667,00 €

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2020-II-13 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 (suite)**

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (transition énergétique, mobilité, espace info énergie...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (50 000 €), de la région GRAND EST (158 000 €), des départements (20 000 €) et de l'ADEME (114 667 €) ;

▪ amortissement des subventions d'investissement	35 960,00 €
▪ prélèvement exceptionnel sur l'excédent de la section d'investissement	39 640,00 €
▪ excédent cumulé de fonctionnement 2019 reporté en 2020	150 107,98 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **906 772,62 €**, se répartissant comme suit :

▪ charges à caractère général	501 034,34 €
▪ charges de personnel	323 932,31 €
▪ autres charges de gestion courante et exceptionnelles	10 810,00 €
▪ dotation aux amortissements et provisions	71 000,97 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement correspondraient à un total de **243 889,88 €**, correspondant à :

▪ fonds de compensation pour la TVA	2 626,45 €
▪ transfert comptable d'une subvention d'investissement	5 576,00 €
▪ amortissement des immobilisations	71 000,97 €
▪ excédent cumulé d'investissement	164 686,46 €

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **76 100,00 €**, se répartissant comme suit :

▪ matériel informatique et bureautique	500,00 €
▪ transfert exceptionnel vers la section de fonctionnement	39 640,00 €
▪ amortissement des subventions	35 960,00 €

Les dépenses d'investissement seront inférieures aux recettes : la section d'investissement dégage un **excédent d'investissement** de 162 713,88 euros, admis compte-tenu de la structure particulière du budget du PETR.

c. Effectifs

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du PETR où figurent deux postes administratifs de catégories A et C, pourvus par deux agents titulaires exerçant leurs fonctions à temps plein, ainsi que quatre postes d'agents non titulaires (1 poste administratif et 3 postes techniques de catégorie A).

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 et l'affectation des résultats de clôture,

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 21 janvier 2020,

après en avoir délibéré et l'unanimité,

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2020-II-13 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 (suite)**

Arrête le budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2020, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 906 772,62 euros
- dépenses de fonctionnement : 906 772,62 euros
- recettes d'investissement : 243 889,88 euros
- dépenses d'investissement : 76 100,00 euros
- excédent d'investissement de clôture : 167 789,88 euros

Décide la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 300 738,29 euros, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2017, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2019) :

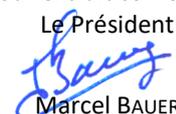
- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM 78 585,36 euros
- communauté de communes de SÉLESTAT 147 592,85 euros
- communauté de communes du VAL D'ARGENT 35 453,94 euros
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ 39 106,14 euros

Autorise M. le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 37 664,35 euros ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier l'autorisation éventuelle de l'État, en application de l'article D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales, de reprise d'une partie de l'excédent « structurel » d'investissement vers la section de fonctionnement.

Affiché au siège du syndicat mixte le 14 février 2020
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le 14 février 2020
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Marcel BAUER